

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°17/2024

7-1

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20240411-2024DCM17-DE

---- L'an deux mille vingt-trois

le **8 mars 2024** à 18 heures 15 minutes

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire

--- Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Membres présents :

MMes & MM.**AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, et **WEBER** Hélène.

2 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth et **LATIL** Yves

3 absents : **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et **MARTINELLI** Nicolas.

1 pouvoir : **LATIL** Yves à **ROBERT** Frédéric

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : ÉTALEMENT DE LA PÉNALITÉ DE RENÉGOCIATION DU PRÊT POUR LA STEP

--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 14/2015, le prêt contracté en 2012 pour la STEP et réseau d'un montant de 450 000 euros a été renégocié avec un nouveau taux de 2.93 % et des frais de réaménagement de 48 000 euros.

--- Par délibération 33/2022, une subvention du budget général au budget annexe de 48 000 euros a été versée suite à un défaut d'écriture comptable en 2015 lors de cette renégociation.

Il apparaît possible de procéder à un étalement de charges avec durée d'étalement à définir (voir ci-dessous) et de constater sur 2024 les opérations suivantes sur le budget eau.

Les écritures budgétaires sont ainsi sur le budget eau :

1. Transfert de charges

Recettes de fonctionnement:

796/042: 48000 €

Dépenses d'investissement:

4817-040: 48000€

2. Étalement de la charge année N et années suivantes:

Dépenses fonctionnement: 6862/042: $Y=48000/X$ années d'étalement = 2400 €

Recettes d'investissement: 4817-040: $Y=48000/X$ années d'étalement = 2400 €

3. Annulation du mandat :

Dépenses de fonctionnement BA :

c/673 : 48 000 €

Recettes de fonctionnement BP :

c/ 773 : 48 000 €

4. Virement à la section d'investissement du BP

Dépenses de fonctionnement : c/23 : 148 000 €

Recettes d'investissement : c/ 21 : 148 000 €

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'étalement de la pénalité de renégociation du prêt pour la STEP
- **VALIDE** les écritures comptables telles que détaillées ci-dessus

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20240411-2024DCM17-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.